



Réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées à la CCPL du 26 juin 2019

Procès-verbal de réunion d'examen conjoint

Projet de valorisation de casiers de déchets par une installation photovoltaïque au sol

Procédure de mise en compatibilité du PLU de Capvern

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

CAPVERN

L'an deux mille dix-neuf, s'est tenu le mercredi 26 juin à 9 h, dans les locaux de la communauté de communes du plateau de Lannemezan (CCPL), sous la présidence de M. Catherine CORREGÉ, Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire.

Structure	Nom, Prénom	Fonction	Courriel	Présent	Diffusion
Commune de Capvern	LARAN Jean Paul	Maire		X	X
	DASTUGUE Gilbert	Maire Adjoint		X	X
Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan	CORREGÉ Catherine	Vice-présidente		X	X
	SUHUBIETTE Benat	Directeur technique		X	X
	AMIEL Cécile			X	X
DDT 65	LASSERRE Pascale	Délégation territoriale		X	X
	BOUTARFA Ingrid	Chargée de planification		X	X
	CARRERE Ludivine			X	X
	BOCHER Lise	Stagiaire		X	X
Chambre d'Agriculture	DOUCHAMPS Victor	Conseiller foncier & urbanisme		X	X
Conseil Départemental 65	OLETCHIA Patrick	DRT Agence des Routes Arreau		X	X
Syndicat Départemental d'énergie 65	CHANEAC Jean	Ingénieur énergie	j.chaneac@sde65.fr	X	X

Seules les remarques et observations formulées au cours de la réunion sont inscrites au procès-verbal suivant.

La réunion a pour objet l'examen conjoint de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Capvern par rapport au projet de centrale photovoltaïque au sol sur les casiers de déchets situés sur la commune de Capvern.

1. Mot d'introduction de la présidente de séance Mme CORREGE, vice-présidente de la CCPL

Mme CORREGE introduit le projet et l'articulation entre l'établissement du PLUI pour fin 2020 et le PLU de Capvern. La CCPL se veut proactive dans le développement de projets de production d'électricité d'origine renouvelable et assure donc un soutien total à ce projet. Mme CORREGE insiste notamment sur les plannings projet et pose la CCPL en tant que facilitateur de projet.

2. Prise de parole par Mr LARAN, maire de Capvern

Mr le Maire apporte aussi au nom de la commune un soutien fort au projet. Mr Dastugue complète en indiquant que tant que les terres agricoles n'étaient pas touchées, il était très favorable au projet. Pour rappel, le projet est implanté sur des zones classées naturelles. La modification viserait à les classer en zone N-ENR ou N-PV soit zones naturelles susceptibles d'accueillir du photovoltaïque.

3. Présentation du projet par le porteur de projet, le SDE65

Mr Chaneac présente le projet de parc photovoltaïque et l'avancement de celui-ci. Il est retenu d'équiper uniquement les casiers d'enfouissement de déchets. Trois procédures réglementaires sont en cours:

- Modification du PLU de Capvern (nécessaire à l'obtention du Permis de Construire)
- Permis de construire (dossier déposé début 2019)
- Arrêté de post exploitation partielle du site (dossier déposé en mai 2019, nécessaire à la mise en place du PC).

La prochaine session d'appel d'offres de la CRE (commission de régulation de l'Energie) ciblée est celle de début décembre 2019. Il est rappelé que le PC est nécessaire pour pouvoir y candidater.

4. Intervention de la DDT65

Mme LASSERRE indique l'état du traitement du dossier de Permis de Construire. Des éléments de précisions ont été demandés au SDE65 en février et en juin 2019. Les éléments doivent être remis pour pouvoir lancer l'enquête publique. Ces éléments portent principalement sur la motivation de l'intérêt général du projet pour la collectivité, ainsi que sur des problématiques logistiques (tailles des fichiers numériques pour une mise en ligne).

Tous les avis réglementaires pour le traitement du PC ont été reçus à ce jour et aucun n'est défavorable.

5. Observation de la Chambre d'Agriculture

Aucune observation

6. Observation du Conseil Départemental

Mr Oletchia pose la question du raccordement électrique envisagé.

⇒ Réponse du SDE65 :

La Pré Etude Simple de raccordement émise par ENEDIS conduirait à se raccorder au Poste Source situé sur la commune de Lannemezan. Un écrêtage de la puissance a été intégré pour se passer de cette solution technique et pour pouvoir se raccorder au réseau Haute Tension situé directement en limite du site.

7. Suite de la procédure

La procédure d'enquête publique à l'initiative de l'Etat, puisqu'il s'agit d'un permis de construire de compétence Etat, devrait être lancée en juillet 2019, en commençant par la saisine du Tribunal administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur. L'enquête publique pourrait avoir lieu dans le meilleur des cas en septembre ou octobre 2019. Cela permettrait une approbation du PLU et du Permis de Construire fin 2019, début 2020.

PV rédigé sur deux pages.

